

## Résolution sur l'éducation civique et citoyenne dans la Francophonie

Luxembourg | 8-11 juillet 2017

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Luxembourg (Luxembourg) du 8 au 11 juillet 2017, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,*

- CONVAINCUE** que l'éducation civique et citoyenne est une mesure fondamentale pour le développement démocratique de nos États et de nos sociétés et que la pérennisation de ce renforcement démocratique passe par une stratégie axée sur la jeunesse ;
- CONSIDÉRANT** qu'un cinquième de la population mondiale est âgée de 15 à 25 ans et que l'Afrique comptera plus de 90% des jeunes francophones de 15 à 29 ans en 2050 et du faible taux de scolarisation et la difficulté de l'accès à l'éducation pour tous ;
- CONSIDÉRANT** le droit pour toute personne quels que soit son statut et sa nationalité d'obtenir un certificat de naissance ;
- CONSTATANT** que ces jeunes ne sont pas formellement représentés dans les institutions politiques nationales telles que les parlements, que beaucoup d'entre eux ne participent pas aux élections et qu'ils ne disposent pas de tous les outils et de l'information nécessaires à l'exercice de leurs droits ;
- CONSIDÉRANT** qu'il existe diverses approches à l'éducation civique et citoyenne qui permettent aux enfants et aux jeunes de se responsabiliser, et donc de participer plus activement à l'édification de leur société et de favoriser une saine démocratie ;
- ESTIMANT** que ces méthodes d'éducation doivent tenir compte des contextes locaux particuliers et de la place grandissante qu'occupent les technologies de l'information et de la communication dans la vie des jeunes, et qu'il existe un important fossé numérique dans l'espace francophone ;
- REITERANT** l'objectif 2.1 de la Stratégie jeunesse de la Francophonie adoptée lors du sommet de Dakar en 2014 qui vise à « Promouvoir le développement durable, les droits des jeunes, la participation citoyenne, l'engagement civique et l'apprentissage de la vie démocratique » ;
- RAPPELANT** que le Parlement francophone des jeunes de l'APF s'inscrit dans cette volonté d'illustrer, auprès des nouvelles générations, le modèle de la démocratie parlementaire, et former ainsi de véritables citoyens responsables au sein de l'espace francophone ;

<b>SOULIGNANT</b>	les mesures adoptées par les gouvernements et parlements francophones afin de contribuer à la formation civique et citoyenne des jeunes, telles que des programmes d'enseignement, des simulations politiques et parlementaires ou des activités citoyennes en coopération avec la société civile ;
<b>RECOMMANDE</b>	à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) de faire un suivi de l'état d'avancement de ses efforts en vue de remplir l'objectif 2.1 de la Stratégie jeunesse de la Francophonie ;
<b>ENCOURAGE</b>	les ministres de l'Éducation de la Francophonie à intégrer des cours d'éducation civique et citoyenne dans les cursus scolaires ;
<b>DEMANDE</b>	aux États d'établir des initiatives permettant aux adultes et aux jeunes non scolarisés par des méthodes communautaires afin de les former aux valeurs citoyennes et la nécessité de leur participation aux débats démocratiques ;
<b>INCITE</b>	les États de la Francophonie à faire un meilleur usage des technologies du numérique afin d'améliorer l'accessibilité à une éducation qui répond aux besoins des francophones, notamment en matière d'éducation civique ;
<b>ENCOURAGE</b>	les assemblées législatives de la Francophonie à mettre en œuvre dans leur institution des programmes éducatifs, comme des simulations parlementaires, des visites et tournées scolaires ou des scrutins éducatifs, à l'instar de ceux créés au sein de certains parlements membres ;
<b>S'ENGAGE</b>	à appuyer les bonnes pratiques en matière d'éducation civique et à contribuer à faire des jeunes francophones des citoyens engagés, qui possèdent les ressources et les outils dont ils ont besoin pour devenir des agents de changement dans leur communauté et dans le monde.